

Torture ? Non, Bizutage !



LE BIZUTAGE

**Tue parfois,
Traumatise souvent,
Humilie toujours.**

Refusez d'être bizuteur ! Refusez d'être bizuté !

Le bizutage est un délit puni par la Loi.

Tous les bizutages sont interdits même si « personne n'y a été obligé », même si certains « semblent d'accord » pour y participer.

Il n'y a pas de gentil bizutage.

**Assez de jeunes traumatisés,
d'avenirs brisés, de familles détruites,
de bizuteurs impunis.**

Aucun établissement public ou privé n'échappe à la loi :
classes prépa, grandes écoles, universités, établissements
d'enseignement secondaire général, professionnel, technologique,
agricole, sections sport-études, établissements sportifs, internats, etc.

DITES NON AU BIZUTAGE !

Contactez le

COMITÉ NATIONAL CONTRE LE BIZUTAGE



108-110 avenue Ledru-Rollin 75544 PARIS cedex 11

Tél : 06 07 45 26 11 / 06 82 81 40 70 / 06 07 76 93 20

contact@contrelebizutage.fr <http://www.contrelebizutage.fr>